

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
5 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit mars à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance  
**18 mars 2025**

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Catherine Letellier, Corentin Riou, Laurent Weinreich Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice :	29
Présents :	22
Pouvoir :	4
Votants :	25

Excusés : Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Delphine Besson,

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot,

Pouvoirs :

Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Jérémie Roseau  
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Corentin Riou  
Julie Morin a donné pouvoir à Yves Deshayes  
Delphine Besson a donné pouvoir à Christian Grelé

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025\_03\_27

**SUBVENTIONS 2025 – SOUVENIR FRANÇAIS**

**Vu** le budget primitif 2025,

**Vu** le décret n° 2001-495 du 06 Juin 2001, portant nécessité de conclure une convention lors de l'attribution d'une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

**Vu** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances en date du 14 janvier 2025 relatives à l'étude des demandes de subventions présentées par les associations et compte tenu de leur intérêt,

Monsieur le Maire propose aux membres de l'association de ne pas prendre part au vote

- Monsieur Emmanuel BARDEAU

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCORDE** aux associations, les montants respectivement indiqués dans la liste annexée au budget. Cette dépense sera imputée au chapitre 65,
- **PRECISE** que le versement des montants respectivement attribués sera effectué après la communication des éléments exigés à l'appui de la demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

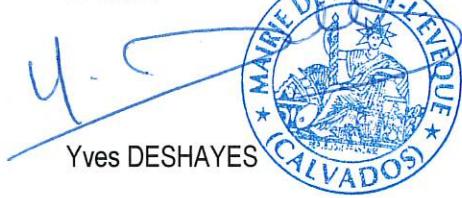
Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,



Anne-Claire POIGNARD

Le Maire



Yves DESHAYES